

Zeitschrift:	Der Schweizer Geograph: Zeitschrift des Vereins Schweizerischer Geographieleher, sowie der Geographischen Gesellschaften von Basel, Bern, St. Gallen und Zürich = Le géographe suisse
Herausgeber:	Verein Schweizerischer Geographieleher
Band:	20 (1943)
Heft:	5
Artikel:	Deux problèmes d'urbanisme que le défournement du Seyon pose à la Ville de Neuchâtel
Autor:	Jaun, René
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-18330

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUX PROBLEMES D'URBANISME
que le détournement du Seyon posa à la

Ville de NEUCHATEL

Cet automne, la ville de Neuchâtel fêtera la centenaire du détournement de sa rivière, le Seyon. Un volume¹⁾ sera consacré à l'histoire du Seyon, à ses inondations, à l'importance du travail accompli il y a un siècle et à ses conséquences.

S'associant à ce rappel du passé, le « Géographe Suisse » a bien voulu accueillir cette étude de deux questions urbaines qui se posent à Neuchâtel après le détournement. Ce n'est point un passage extrait du volume à paraître, mais c'est une œuvre indépendante, exposant le point de vue du géographe en face de problèmes d'urbanisme pur. Nous étudierons les conséquences qui résultèrent pour la ville de la création d'une nouvelle rue ; nous chercherons à fixer le sens de la circulation telle qu'elle s'établit après la dérivation du Seyon, toute différente de celle existant auparavant.

La rue.

Jusqu'en 1843, Neuchâtel était traversé par sa rivière, le Seyon. La majeure partie de la ville s'étendait sur la rive gauche, sur le cône de déjection du torrent, tandis que, sur la rive droite, n'existaient que la Rue des Moulins dans la semi-cluse et que le quartier entourant la Place du Marché. Des ponts (4 ponts et une passerelle), unissaient les deux quartiers. Les maisons qui bordaient la rivière présentaient au-dessus de celle-ci leurs façades honteuses, percées de quelques fenêtres irrégulièrement disposées, pourvues de constructions adventices faites de planches : les lieux d'aisance, qui laissaient tomber dans le Seyon leurs immondices. De nos jours, un certain snobisme, qui ne veut trouver de beau que dans le passé, regrette la disparition de cet état de chose ; on déclare que ces façades, vues depuis les ponts, devaient être pittoresques. L'opinion des architectes et celle des hygiénistes ne saurait s'associer à ces regrets platoniques. Les artistes qui ont fixé le visage de ce vieux Neuchâtel nous prouvent que nous n'avons rien perdu à la disparition de ces façades lépreuses et déshéritées et à celle d'une rivière au lit caillouteux, le plus souvent à sec.

La circulation urbaine.

Le Seyon est détourné ; on lui a creusé un nouveau cours, et la ville est débarrassée de son encombrant et dangereux torrent. Ces travaux, que l'on put accomplir grâce au legs de David Purry, furent

¹⁾ NEUCHATEL et le SEYON, Monographies de Eddy Bauer, Jacques Béguin, René Jaun, Arthur Studer, Louis Thévenaz.

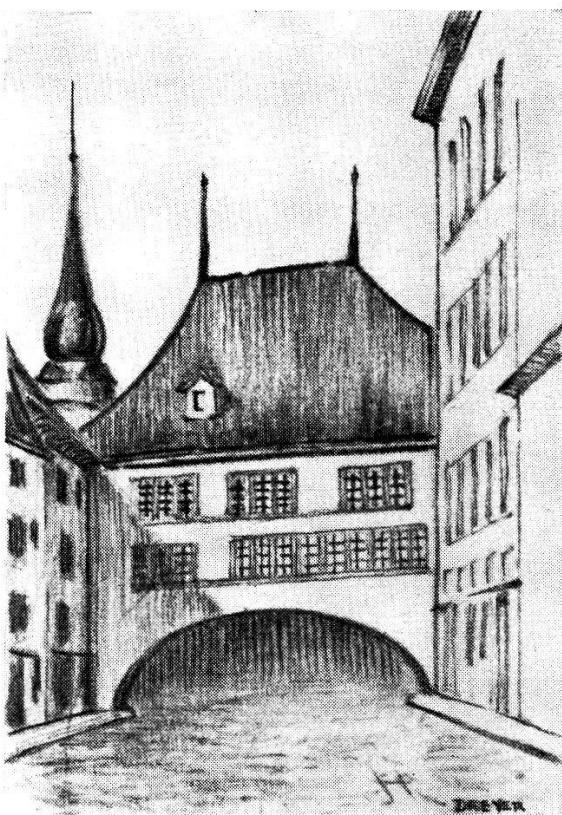
regardés, à l'époque, comme un bienfait public. Ils provoquèrent une véritable révolution urbaine.

Tandis que le Seyon coupait la ville en deux, maintenant, son ancien cours se transformera en une rue, l'artère principale même, l'axe sur lequel toutes les autres rues viendront se souder. Il nous est difficile de nous imaginer quelle devait être la circulation du temps du cours urbain du Seyon. Sur la rive droite, la Place du Marché concentrerait une activité générale temporaire ; on y accédait par les ponts, qui, au nombre de trois, plus une passerelle, y débouchaient plus ou moins directement. Sur la rive gauche, la ville nouvelle s'était développée ; son trafic semble s'être fait dans la direction Ouest-Est, parallèlement au lac : c'est la rue de l'Hôpital, la plus ancienne, fort étranglée par des arcades, aujourd'hui disparues ; elle était unie à la rive droite, au Marché, par un pont que des boutiques installées sur ses côtés rétrécissaient ; au-delà de la porte de l'Hôpital (disparue aussi), elle se prolongeait par un Faubourg. La passerelle de bois installée sous la voûte de l'ancien Hôtel de Ville à cheval sur le Seyon (démoli en 1860) était le débouché de tout le centre de la ville installée sur le « delta ». Mais les rues qui paraissent être les principales, les plus actives, sont d'une part les rues de la Treille — Saint-Maurice, et d'autre part celles des Epancheurs — Saint-Honoré, à en juger par les deux ponts qui les reliaient à la Place du Marché : ponts de pierre, larges, permettant une circulation aisée aux véhicules aussi bien qu'aux piétons.

Le vieux Neuchâtel apparaît ainsi se scinder en deux quartiers nettement différenciés : à l'Ouest du Seyon, une place, le centre commercial urbain ; à l'Est, des rues parallèles, longitudinales par rapport au lac et aux lignes des coteaux voisins, voies de circulation, de mouvement urbain. De rues transversales, allant des coteaux au lac, on ne voit guère que la rue des Poteaux, prolongée par la rue du Bassin, conduisant au Bassin, — le port, — et que l'actuelle rue de l'Hôtel de Ville, à cette époque hors les murs, bordée dans sa partie inférieure d'une place à fumier et débouchant à l'issue du port dans le lac. Ces voies apparaissent comme bien secondaires, et leur importance est toute récente, contemporaine.

Dès 1845, l'ancien cours du Seyon au travers de la ville, est comblé ; une nouvelle rue est créée ; l'ancienne embouchure dans le lac est aménagée en une place. Remarquons tout d'abord combien la dénomination actuelle de ces rue et place est heureuse : la rue du Seyon impose aux Neuchâtelois le souvenir de l'ancien cours de la rivière ; la Place Purry, qui est ornée en son centre de la statue de David Purry, rappelle que ce grand travail fut accompli grâce à la générosité de ce commerçant (une inscription sur la face Ouest du socle dit : « Le Seyon détourné en 1839 »). Enfin, en 1860, l'ancien Hôtel de Ville est démoli ; aujourd'hui, on regrette sa disparition, donnant pour raison des considérations d'ordre esthétique et d'urbanisme

pittoresque. Nous n'essayerons même pas de prendre position ; certes, il est toujours fâcheux de voir disparaître de vénérables témoins du Passé ; certes, à Neuchâtel, on a sacrifié peut être avec excès tous les monuments anciens devenus gênants ; mais dans ce cas, il faut bien reconnaître que l'ancien Hôtel de Ville serait actuellement une entrave redoutable à la circulation. Sa voûte au-dessus de la rue serait trop basse pour permettre le passage aux tramways et aux gros camions automobiles ; par sa forme en anse de panier, elle aurait rétréci de moitié la rue déjà bien étroite. Si en 1860, ce bâtiment était devenu un gêneur, que serait-ce à notre époque !



Le cours antérieur du Seyon, sous l'Hôtel de ville.

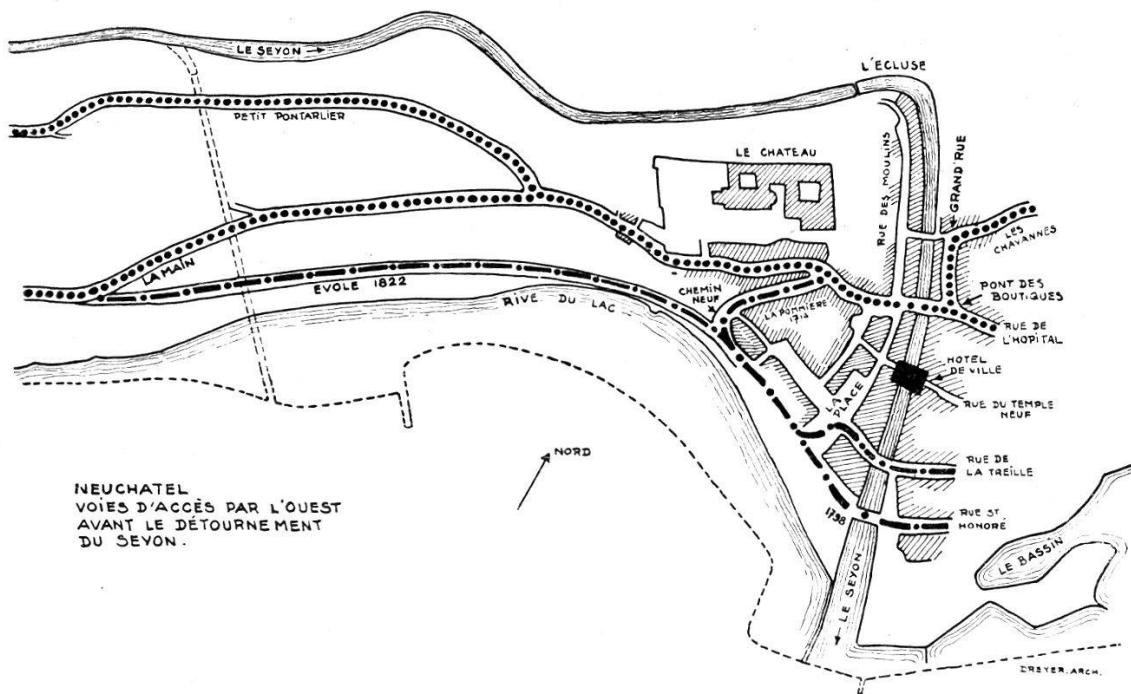
Il ne semble pas que la nouvelle rue soit devenue immédiatement la grande artère urbaine que nous connaissons ; la ville est encore petite ; elle reste cantonnée sur les terrains plats du cône de déjection ; les coteaux qui dominent l'Ecluse sont essentiellement occupés par des vignobles. Cependant, depuis 1834, le captage d'eaux dans les Gorges du Seyon permet d'alimenter les Parcs et les Sablons, situés dans la partie inférieure de ces coteaux, et ceux-ci deviendront un champ d'expansion pour la ville en pleine croissance. Également, le vieux quartier du Neubourg et des Chavannes se couvre de maisons en son centre, jadis aménagé en jardins ; la partie supérieure de la rue du Seyon donne naissance au quartier des Bercles sur sa rive gauche.

A la même époque, un nouveau centre urbain se constitue : c'est la Place Purry, de création toute récente, qui cristallise l'activité commerciale de la ville. A l'Est, l'actuelle Place de la Poste est encore excentrique, pas même aménagée ; elle ne naîtra qu'après la correction des lacs subjurassiens, tout à la fin du siècle.

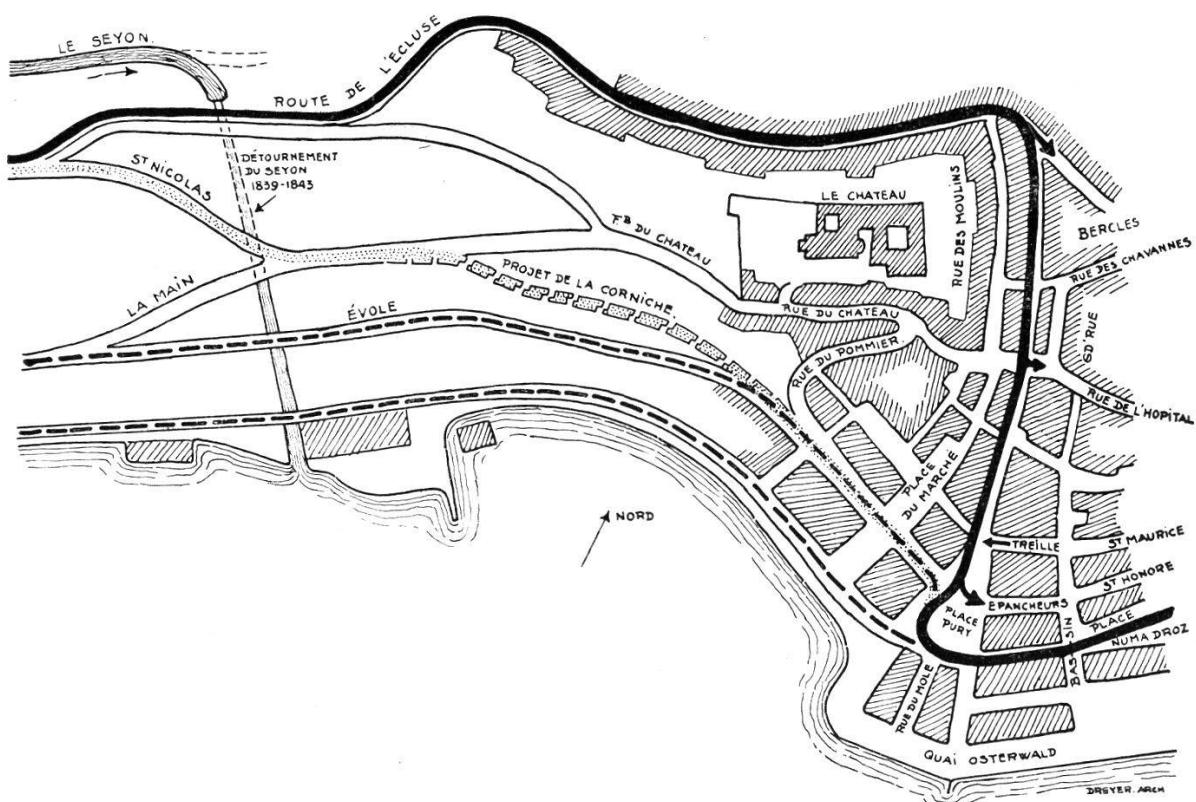
Enfin, à toutes ces questions purement urbaines, s'ajoutent des faits plus généraux : l'aménagement de la rue de l'Ecluse, dont nous parlerons plus loin, qui jeta en pleine ville tout un trafic régional et, à cette époque, international même ; et la construction des lignes de chemins de fer et de la gare. Or, l'artère qui unit directement le centre urbain, la Place Purry, aux nouveaux quartiers et à la gare, qui reçoit directement le trafic de la nouvelle route de l'Ecluse, c'est la rue du Seyon. On comprend alors que les autorités de l'époque aient voulu aménager une rue débarrassée de tout ce qui pouvait entraver la circulation et aient sacrifié l'ancien Hôtel de Ville.

Les maisons.

Le fait que la toute nouvelle rue du Seyon devint la grande artère urbaine eut des conséquences dans l'architecture même. Jadis, les maisons présentaient leurs façades déshéritées sur les rives du Seyon, tandis qu'elles ouvraient leurs portes et s'ornamentaient sur les rues parallèles : rue des Moulins, du Trésor, Grand'Rue. Au-dessous du pont des Boutiques, entre la rivière et la Place du Marché, il existait deux rangées de maisons ; la rangée donnant sur la Place du Marché était celle des belles façades ; la rangée surplombant le Seyon ne connaissait que des façades très simples, dénuées de toute prétention artistique ou même architecturale ; elles étaient surchargées de constructions parasites de planches ou de briques, qui étaient étayées de poutres atteignant le niveau des hautes eaux. Toutes ces constructions disparaissent après le détournement du Seyon et les façades furent partiellement reconstruites, percées de nouvelles fenêtres et de portes. Mais, aussitôt que la rue du Seyon existera, qu'elle devint la rue la plus passante de Neuchâtel, les maisons manifestèrent une tendance très nette à se retourner. L'aspect est saisissant dans la partie supérieure, entre les anciennes bâties de la rive droite, aux façades monotones, et les nouvelles constructions du quartier des Bercles, aux façades ornementées. L'immeuble Jeanneret-Deluze (Brasserie du Cardinal) a sa façade donnant sur la rue du Seyon soigneusement repeinte, tandis que celle sur la rue des Moulins, toute sculptée, tout ornementée, joyau splendide du XVIII^e siècle, a été simplement lavée (pour ne pas abîmer les sculptures) et aujourd'hui, semble sale et décrépite. Toute maison remplacée étaie sur la rue de Seyon une façade au style ampoulé du début de ce siècle. Notre artère centrale tend de plus en plus à prendre l'aspect impersonnel d'une grande rue moderne.



A. Le cours du Seyon, avant 1843.



La circulation et les voies d'accès.

Le détournement du Seyon eut des conséquences plus générales, plus vastes que celles strictement urbaines que nous venons de passer en revue. Toute la question des voies d'accès à la ville par l'Ouest est bouleversée. La route primitive, qui traversait le Jura par la trouée du Val de Travers et qui recevait en affluent celle qui desservait le Val de Ruz, suivait la ligne de crêt portant le Château, et descendait directement la colline du Château pour aboutir à la Croix du Marché, le Marché primitif de la Ville ; elle franchissait le Seyon par le pont des Boutiques et continuait à l'Est par la Grand'Rue et la rue des Chavannes, et plus tard par la rue de l'Hôpital et les Terreaux, et ensuite par l'actuelle Avenue de la Gare.

En 1714, un incendie ravagea la rue de la Pommière (rue du Pommier), qui se terminait à l'Ouest en cul-de-sac au dessus de la falaise lacustre, que le lac ne baignait déjà plus. Les décombres des maisons sinistrées furent utilisés à l'établissement d'un remblai qui permit l'aménagement d'une nouvelle route : le Chemin Neuf. Alors, l'accès à la ville est le suivant : moitié supérieure de la rue du Château, rue du Pommier, Chemin Neuf, Promenade Noire ; le Seyon était franchi par le pont à deux arches entre la rue de Flandres et celle de la Treille, puis, dès 1798, par le Pont Neuf, franchissant la rivière d'une seule arche entre la Promenade Noire et la rue des Epancheurs ; il remplaça une ancienne passerelle.

Ainsi, jusqu'en 1860, la grande circulation étrangère à la ville passait au Sud de Neuchâtel, sans toucher le centre urbain. Et, dans sa traversée de la ville, la route du Val de Travers doublée de celle de la Chaux-de-Fonds (ou des Montagnes) s'unissait au bas du Chemin Neuf à celle de Lausanne, qui, depuis la construction de la route de l'Evoile, en 1822, n'aboutissait plus au Château, mais suivait le bord du lac. Tout un trafic de transit touchait à Neuchâtel, sans engorger les rues, sans gêner à la circulation strictement urbaine ; or, ce trafic de transit, avant les chemins de fer, avait une grande importance, particulièrement sur la route du Val de Travers : trait d'union entre la Franche Comté et la Bourgogne en général d'une part, et Berne et Soleure d'autre part. La rue du Château, par sa pente trop forte, par son étranglement à son entrée supérieure, par son tournant brusque à la rue du Pommier, présentait des difficultés au trafic. C'est pour remédier à cet état de chose imparfait qu'une nouvelle voie d'accès fut établie. De 1860 à 1864, la route de l'Ecluse fut construite ; elle descend, dans sa partie supérieure, du sommet du crêt surplombant l'ancien vallon du Seyon et que la route de France suit, au fond du vallon même, qu'elle atteint au-dessous des premières terrasses du Château, à Prébarreau. C'est une œuvre d'art qui exige, aujourd'hui encore, une surveillance attentive, car le recul naturel des falaises provoque chaque printemps des chutes de pierres qui s'abattent sur la route ; on a dû

construire des murs de soutènement, des épaulements pour étayer le rocher.

Au point de vue de l'urbanisme, cette route est une erreur. Toute la circulation du Val de Travers et des villes industrielles des « Montagnes » (la Chaux-de-Fonds et le Locle) fut déversée en plein centre urbain et vint s'ajouter à la circulation interne. Or, dès la fin du siècle dernier, les tramways font leur apparition, la ville atteint et dépasse les 20 000 habitants ; au début de notre siècle, les automobiles acquièrent de plus en plus d'importance ; les routes, délaissées lors du règne des chemins de fer, reprennent vie, une vie même jamais encore égalée. Et tout ce trafic urbain et étranger se concentre dans la rue du Seyon ; les carrefours des Bercles, de la rue de l'Hôpital s'engorgent, d'autant plus que, jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas pu se résoudre à établir le sens unique dans nos principales artères ; la Place Purry est franchement dangereuse depuis que la compagnie des Tramways édifia en son centre un pavillon ; un système compliqué de réglementation de la circulation a quelque peu remédié à cet état de chose.

Les autorités communales, depuis plus d'un quart de siècle déjà, ont bien compris que la seule façon de corriger cet afflux de circulation dans la rue du Seyon était de rétablir l'ancienne situation et de ramener le trafic du Val de Travers et des villes industrielles des « Montagnes » à la route de jadis, voisine du lac. Tous les plans de ce projet sont établis, seule la réalisation en est retardée, à cause du coût élevé des travaux et des expropriations qui s'imposent. La nouvelle route prendrait naissance au bas de Saint Nicolas et viendrait se raccorder au haut du Chemin Neuf, à son tournant de la rue du Pommier ; elle passerait en corniche (d'où son nom de route de la Corniche) au dessous des immeubles du Faubourg du Château, et exigerait la construction de murs de soutènement et de piliers d'étai ; un pont franchirait les anciennes falaises lacustres du bâtiment des Prisons au Chemin Neuf. D'autre part, la rue des Epancheurs et la rue Saint Honoré, jadis continuation du Chemin Neuf, sont devenues de véritables artères ; aussi le trafic étranger serait dévié depuis la Place Purry et amené à la rue de la Place d'Armes. Et le projet se complète à l'Est par une route longeant le lac au pied des falaises. La route de l'Ecluse deviendrait une voie secondaire, et le centre urbain serait décongestionné. Mais, ce ne sont que des projets, que l'état actuel des finances ne permet pas de réaliser.

L'aménagement de la route de l'Ecluse eut une autre conséquence fâcheuse au point de vue de l'urbanisme. L'ancien vallon du Seyon, dans sa partie inférieure, au pied du Château et de la Collégiale, était destiné, dans l'esprit des autorités communales au milieu du siècle dernier, à devenir un quartier industriel « pour petits artisans », ce qui était tout à fait normal, ce quartier se terminant en cul de sac et étant quelque peu excentrique. La route de l'Ecluse ouverte, une circulation im-

portante l'empruntant, une rue y a pris naissance, une rue composée de grandes maisons locatives, de caractère modeste. Si les immeubles situés au pied des coteaux des Parcs, sur l'ancienne rive gauche du Seyon, sont dans une situation avantageuse, la rangée de maisons sur la rive opposée, au pied de la colline du Château se trouve dans des conditions défavorables ; la colline du Château la prive du soleil du matin et du début de l'après-midi ; les façades sur la rue de l'Ecluse n'ont que ses derniers rayons ; en été même, elles ne sont ensoleillées que depuis 16 heures environ. La différence est nettement sensible : le versant ensoleillé est celui des grandes maisons, à prétentions architecturales, construites récemment, au début du XXe siècle, ou des anciennes propriétés ; les maisons du versant de l'ombre sont simples, sans ornementation. Le peuplement même est différent : à gauche, des fonctionnaires, des descendants d'anciens propriétaires ; à droite, des ouvriers, de petits artisans.

Ce n'est que tout récemment, depuis une quinzaine d'années, que la situation se modifie et que les maisons au pied du Château se modernisent. A cause de la circulation importante qui emprunte la route de l'Ecluse, les magasins ont remplacé les boutiques primitives, les façades ont été restaurées, et la différence entre les deux versants de la rue n'est apparente que dans l'architecture des maisons.

Là encore, l'influence de l'Ecluse, grande voie d'accès à la ville, est sensible : alors que, jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'artère commerciale était la rue du Seyon, de la Place Purry à la hauteur de la rue de l'Hôpital (autre artère commerciale), dès 1900, l'activité commerçante a remonté la rue du Seyon, pour atteindre actuellement l'Ecluse.

Une foule d'autres problèmes se sont posés à Neuchâtel après la dérivation du Seyon. Nous nous bornons à ces deux questions urbaines : la rue et la circulation, soit que les autres aient fait l'objet d'études dans le volume consacré au Seyon à propos du Centenaire de son détournement, soit que l'on se trouve en face de problèmes d'un tout autre ordre d'idée.

Neuchâtel, août 1943.

René JAUN.

Neuere Ergebnisse der Gletscherforschung.

Die Gletscherforschung hat ohne Zweifel ihren Anfang in den Schweizer Alpen genommen. Den klassischen Untersuchungen eines L. Agassiz am Unteraargletscher (1838—1841) war bereits eine Anzahl bedeutsamer Abhandlungen über die Gletscher der Schweizer Alpen voraus gegangen, die sich bis ins 16. Jahrhundert zurück verfolgen lassen. Und nachdem in den siebziger Jahren des vorigen Jahrhunderts die grundlegenden Vermessungen am Rhonegletscher statt-